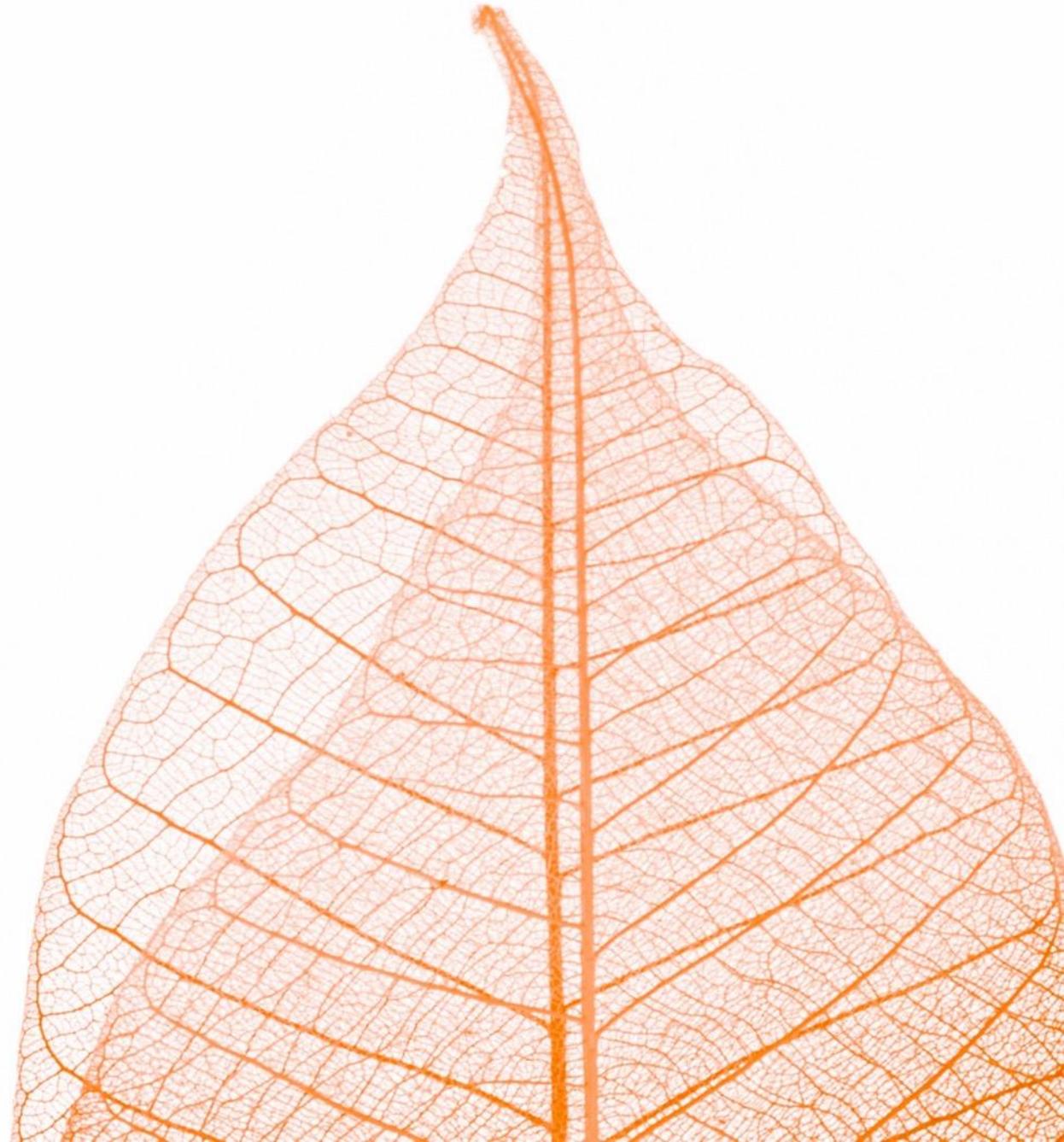


DELSOL | AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

Droit du travail et numérique

PARIS



Sommaire

- Le programme
- Les informations pratiques
- Nos formateurs
- Bulletin d'inscription



Le programme

OBJECTIF

Cette formation permettra d'identifier les droits et devoirs de l'employeur en matière de mise en place et d'usage des outils informatiques dans l'entreprise, du récent RGPD jusqu'aux obligations lui incombant devant les institutions représentatives du personnel. De plus, elle offrira un panorama des usages admis ou interdits dans l'entreprise, des preuves admissibles ainsi que des impacts de l'expansion des outils numériques personnels et des réseaux sociaux sur la vie de l'entreprise.

Sécuriser l'introduction des nouvelles technologies dans l'entreprise

- Information du personnel et consultation du CE
- Sécuriser l'usage et limiter les risques avec la charte informatique
- Garanties en matière de droits et libertés fondamentales
- Liberté d'expression des salariés sur Internet et e-réputation
- Les règles de preuve applicables aux outils numériques

Le règlement général de protection des données personnelles

- Disparition des déclarations et formalités auprès de la CNIL
- Le délégué à la protection des données
- Collecter et répertorier les données des ressources humaines
- Règles impératives de conservation des données personnelles
- Suppression des données et fuites de données

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

Modalités pédagogiques

- Questionnaire préalable pour cibler vos attentes et adapter le contenu au plus près de vos attentes
- Cas pratiques, exemples concrets,
- Pédagogie apprenante favorisant l'échange entre participants et stagiaires
- Support remis à l'issue de la formation

Gestion du temps de travail et de la rémunération

- Contrôle du temps de travail par le numérique : quelle méthode choisir ?
- Le télétravail : principes, contractualisation, prise en charge et décompte du temps
- Le droit à la déconnexion : méthode, mesures d'alerte et d'adaptation, actions de formation et de sensibilisation
- Focus sur les forfaits jours, le télétravail et la déconnexion

Libertés syndicales et nouvelles technologies

- Les possibilités de diffusion sur l'Intranet
- Les conditions du droit d'expression dans l'entreprise
- Limites au droit d'expression syndicale dans l'entreprise





Informations pratiques



LIEU

DELSOL Avocats
4bis, rue du
Colonel MOLL,
75017 PARIS

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, RRH, ...

TARIFS

380 € HT par
participant

Limité à 12
participants

Evaluation de la formation

- Feuille d'émargement à signer par les participants et l'intervenant par demi-journée de formation
- Evaluation de l'action de formation à chaud, à l'issue de la formation, mesurant la satisfaction des participants
- Remise d'une attestation individuelle de formation sur demande

Droit social - Protection sociale

Mathilde GARRIGUE, Avocat collaborateur



Mathilde GARRIGUE intervient pour toutes les questions relatives aux problématiques individuelles ou collectives du droit social, en conseil comme en contentieux.

Elle intervient notamment dans les domaines suivants :

- égalité de traitement,
- durée du travail,
- transfert des contrats de travail,
- travail dissimulé.

Mathilde a prêté serment en 2017. Elle a rejoint le cabinet DELSOL Avocats en décembre 2018.

Auparavant, elle a exercé au sein des cabinets DS Avocats avec Elsa LEDERLIN, et FROMONT BRIENS. Elle avait déjà effectué plusieurs stages en entreprise (SFR) et en cabinets d'avocats (MAGENTA, BIGNON-LEBRAY).

mgarrigue@delsolavocats.com

- CAPA (2017)
- Master II juriste d'entreprise (Université TOURS)
- Langues : français, anglais (couramment)



Droit social - Protection sociale

Elsa LEDERLIN, Associée



elederlin@delsolavocats.com

Elsa LEDERLIN est co-responsable du département « Droit social - Protection sociale », au bureau de Paris.

Elle conseille régulièrement les employeurs dans le cadre de négociations collectives, favorisant un dialogue social innovant et constructif.

Elsa LEDERLIN participe à la réflexion autour des nouvelles formes de travail et s'intéresse particulièrement aux relations de travail se situant aux frontières d'autres disciplines juridiques : mise à disposition, portage salarial, travailleurs des plateformes numériques.

Elle a débuté sa carrière au sein de cabinets spécialisés (Michel HENRY, Florence LYON-CAEN) et occupait dernièrement les fonctions de responsable de l'équipe de droit social de DS Avocats, avant de rejoindre DELSOL Avocats en novembre 2018.

Elle a acquis une expertise reconnue dans l'accompagnement social des entreprises dans les domaines suivants :

- Transformation juridique (cession, apport d'actif, fusion, absorption, filialisation...)
- Négociation et conclusion d'accords collectifs, dialogue social (élections professionnelles, négociation obligatoire, durée du travail, orientations stratégiques, procédure d'information et consultation, BDES, épargne salariale...)
- Prévention des risques (audit, formation, discrimination, harcèlement, RPS, hygiène et sécurité, compliance...)
- Suivi juridique quotidien (rémunération, mobilité internationale, clauses spécifiques du contrat de travail, ruptures spécifiques, mobilité intra-groupe, mise à disposition, pouvoir disciplinaire, suspension du contrat,...)
- Relations avec les administrations du travail : URSSAF, Inspection du travail, Médecine du travail ;
- contentieux individuels et collectifs du travail.



- Avocate inscrite au barreau de Paris depuis 2001, Elsa LEDERLIN est titulaire d'un certificat de spécialisation en droit du travail

- Publications sur le dialogue social, le droit social européen et le droit social à l'ère 3.0.
- Anime des formations pour les entreprises françaises et les différents acteurs du monde du droit du travail (avec DALLOZ, notamment) ainsi que pour les entreprises étrangères (Business France) sur l'environnement social français et les vertus du dialogue social.

DELSOL AVOCATS

LA QUALITÉ DE LA RELATION

Droit social - Protection sociale

Philippe PACOTTE, Associé



ppacotte@delsolavocats.com

Philippe PACOTTE est co-responsable du département « Droit social - Protection sociale », au bureau de Paris.

Il a acquis une solide expérience :

- des opérations de restructuration et des projets internationaux, intégrant tant l'ingénierie propre à sa matière que la conscience des synergies nécessaires avec les départements « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » et « Droit fiscal » : transferts de siège, fusions, LBO, réorganisation d'activités, « due diligences » relatives aux audits d'acquisition ou de cession, etc.,
- du suivi quotidien de l'ensemble de la gestion sociale,
- des dispositifs de protection sociale complémentaires,
- des problématiques de temps de travail,
- des contentieux individuels ou collectifs du travail,
- de la contestation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le contentieux général et technique de la sécurité sociale.

Il intervient plus particulièrement pour le compte de grandes entreprises françaises et internationales.

Il a été pendant dix ans collaborateur en droit du travail au sein de grands cabinets parisiens, français et anglo-saxons, tels que BARTHELEMY (1996 - 1998), Paul HASTINGS (1998 - 1999), LATHAM & WATKINS (1999 - 2005) ; il a ensuite exercé en qualité d'associé, responsable du département Droit du travail, au sein d'ARES Avocats (2005 - 2009), avant de rejoindre DELSOL Avocats en septembre 2009.



- DESS Droit et Pratiques des Relations de Travail (Faculté de MONTPELLIER)
- Langues : anglais (couramment)

- Animateur de formations professionnelles et séminaires destinés aux acteurs du monde du droit du travail, et des formations internes au sein des entreprises.
- Chargé de cours de droit du travail à l'Université PARIS VIII (3ème cycle).
- Ancien administrateur du cabinet.



Titre de la formation

Lieu :

Paris

Date :

/ /

Commanditaire / Responsable Inscription

Société / Organisme :

N° SIRET :

NAF :

Effectifs :

Nom :

Prénom :

Fonctions :

Email :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

Facturation

Delsol Avocats est enregistré sous le n° 82 69 0 8449 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Adresse de facturation (si différente) :

N° TVA Intracommunautaire :

Ou coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Le

Nom et qualité du signataire :

Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction

Frais de participation

Inscription:

(Coût unitaire) _____ HT x (nombre de stagiaires) _____ = _____ € HT

Cachet et signature obligatoires

Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré inscription. Dès réception du bulletin, une convention de formation sera adressée au Commanditaire accompagnée d'une facture. Les factures sont payables par chèque ou virement. Le règlement de la facture vaut inscription. L'inscription n'est valable qu'à compter du paiement complet des frais d'inscription. Delsol Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date du séminaire en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation. Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de Delsol Avocats. Sauf opposition de la part du stagiaire, l'envoi de ce bulletin l'inscrit automatiquement parmi les destinataires de la lettre d'information du département Sciences du vivant de Delsol Avocats. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de Delsol Avocats.